GRAND CONSEIL **QUE 2266-A**
de la République et canton de Genève

POST TENEBRAS LUX

Date de dépôt : 19 novembre 2025

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Thierry Cerutti : Quid des autobus TPG au dépôt ?

En date du 31 octobre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Nous avons appris par la presse que les TPG font un don de leurs autobus, soit 200, à une société de transports de Tunis.

On apprend notamment que ce don d'opérateur à opérateur vise à favoriser le développement des transports publics.

Cependant, nous avons des véhicules qui sont stationnés dans les différents dépôts pour des raisons techniques, notamment par manque de pièces de rechange pour les remettre en état, prétéritant ainsi les citoyens de notre République et canton de Genève.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Pourquoi la direction des TPG ne privilégie-t-elle pas la remise en état des autobus au service de la population genevoise ?***
- ***Combien de véhicules sont bloqués dans les différents dépôts ?***
- ***Quels sont les motifs ?***
- ***Qu'est-ce qui motive la direction des TPG à laisser cette situation stagner ?***
- ***Est-ce normal de remettre en état les autobus offerts à la Tunisie, alors que nous avons nos propres véhicules à remettre en état ?***
- ***Qu'est-ce qui motive cette décision ?***
- ***Quel sera le coût pour les TPG de la remise en état de nos véhicules ?***

– ***Est-ce que nous devrons racheter des pièces qui sont actuellement en stock, mais utilisées pour remettre en état les autobus qui sont offerts à la Tunisie ?***
– ***Quel est le coût de cette ineptie ?***

En remerciant, par avance, le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les équipes du domaine technique des Transports publics genevois (TPG) assurent chaque jour la maintenance et la révision de la flotte d'autobus, afin de garantir un service continu à la population genevoise. Ces équipes, dimensionnées pour ces missions essentielles, ne disposent pas des ressources nécessaires pour entreprendre parallèlement des opérations de remise en état supplémentaires.

L'ensemble de la flotte des TPG est mobilisé tout au long de l'année pour assurer le transport des Genevoises et des Genevois. Cette activité intense exige une maintenance régulière et expose les véhicules aux risques inhérents à la circulation urbaine. En moyenne, environ 15% des autobus sont donc immobilisés dans les dépôts, le temps d'être révisés ou réparés à la suite de pannes ou d'accidents.

La direction des TPG œuvre en permanence à réduire le nombre de véhicules immobilisés. Toutefois, elle ne peut agir sur certains facteurs externes, tels que la densité du trafic à Genève, qui contribue à la survenue d'accidents.

Les autobus destinés à être donnés à la Tunisie circulent encore actuellement sur le réseau des TPG. Ces véhicules, âgés de plus de 15 ans et totalisant plus d'un million de kilomètres, bénéficient d'une maintenance régulière qui garantit leur bon état de fonctionnement. Aucune remise en état particulière n'est nécessaire avant leur transfert. Leur don s'inscrit dans le cadre du renouvellement progressif de la flotte des TPG, planifié à compter du 1er janvier 2026.

La maintenance effectuée sur ces autobus thermiques vise à assurer la continuité du service jusqu'à leur déclassement. Elle relève du programme d'entretien courant et ne génère donc aucun coût supplémentaire lié au don. Les pièces de rechange utilisées pour ces véhicules proviennent du stock habituel, régulièrement réapprovisionné afin d'assurer la disponibilité et la

fiabilité de l'ensemble de la flotte dans le cadre du contrat de prestations 2025-2029 conclu avec le canton de Genève.

Ainsi, les dépenses engagées pour l'entretien des autobus s'inscrivent dans le budget de fonctionnement normal de l'entreprise et ne représentent pas des charges exceptionnelles.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	Le président :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Thierry APOTHÉLOZ